Contes et Nouvelles

Histoire de Scaphandriers

L'amitié du vieux Tajasque pour Vicent Samato se refroidit du jour où, seul de toute l'équipe, le jeune réussit à passer une chaîne autour d'un chaland coulé par vingt-sept mètres de fond.

Jusque-là, leur intimité avait été des plus étroites, et noble leur émulation. On leur confiait les tâches les plus difficiles, et ils les accomplissaient ensemble, fiers l'un de l'autre, et chacun fier de sa propre habileté. De Narbonne à Gênes, aucun scaphandrier ne pouvait lutter avec eux.

Vicente Samato étonnait les connaisseurs davantage encore que Tajasque. Car la trop grande jeunesse — il n'avait pas vingt-deux ans — n'est pas un avantage dans le métier. Il faut, pour respirer dans la profondeur marine, sous les pressions formidables, il faut les poumons d'un homme dans la maturité de son âge et une poitrine de centaure, semblable à celle du vieux Tajasque.

Vieux, Tajasque ne l'était nullement. Il avait toujours ignoré l'année de sa naissance, mais il jurait qu'un demi-siècle ne s'était pas écoulé depuis « sa première descente ». Et on l'eût facilement cru, à le voir robuste et jovial, sans la perpétuelle présence de Samato à ses côtés et une ce fait que, revenant du service, il avait servi de parrain à l'actuelle Mme Tajasque.

Vicente Samato « pensionnait » chez les Tajasque. Naturellement, il était l'amant de la femme ; naturellement le voisinage regardait cette liaison avec bienveillance, étant donné qu'elle liait un « vieux », et, non moins naturellement, le mari, ignorant tout, eût continué de chérir son hôte, n'eût été cette histoire du chaland.

Ils en parlaient encore, ce jour-là, tout en s'apprêtant à bord du « Dromadaire » pour la besogne nouvelle : la recherche d'une ancre que le « Suffren » avait perdue au mouillage des Salins-d'Hyères.

Une certaine amertume perçait dans la voix de Tajasque. Plus que jamais, Samato déplorait que son compagnon n'eût pas réussi à partager l'honneur de la prouesse. Car le jeune homme se souciait de la gloire autant qu'un syndicaliste se soucie du ministre de la marine, et il percevait, avec sa finesse d'Italien, le changement du vieux à son égard.

Or, il avait grand besoin de sécurité dans la maison de sa maîtresse. Le mois précédent, pendant elle s'était alitée, de mauvais bruits avaient couru dans les ruelles du Mourillon, et les commères prétendaient avoir vu Vicente Samato sortir de la chambre avec la hâte de quelqu'un qui aurait dérobé quelque chose.

— Hé! Vicente, plaisanta le matelot qui allait viser le casque de Vicente, c'est-y aujourd'hui que tu vas découvrir le trésor?

Tous s'esclaffèrent, à l'exception de Tajasque. Jadis, commençant son apprentissage, Samato déclarait à qui voulait l'entendre que, s'il embrassait la carrière de scaphandrier, c'était à seule fin de tomber, un beau jour, sur une fortune sous-marine.

Maintenant, à ces propos, il haussait les épaules.

— Quel trésor, dit-il, vaut tout cela? Et sa main désignait d'un geste circulaire, le panorama de la baie verte et dorée, avec Hyères la blanche en gradins sur le fond. Vers Toulon, les barques, lignes tendues, chevauchaient la houle des Calanques. Vers Camarat, la fumée des fonderies adoucissait le miroitement des salines.

Le matelot insista :

— Oui, Vicente, c'est un trésor que de jouir de la lumière, quand on a vingt ans et qu'on est aimé d'une belle fille.

Tajasque intervint rudement :

— Allons, petit, assez causé. Et, vous autres, veillez à pomper proprement. Des fois vous enverez trop d'air en bas, tantôt pas assez... Vous finirez par faire un malheur.

Le travail ne semblait pas devoir présenter d'extraordinaires difficultés. L'eau de la baie, à la place où descendirent les scaphandriers, était absolument transparente. Les gens du « Dromadaire » s'amusaient à suivre les deux lourds fantômes déambulant sur l'herbier, et, par instant, traversant une oasis de sable. Trois ou quatre fois Tajasque indiqua, par le moyen de la corde, le sens des déplacements utiles, et le canot du « Dromadaire » suivit docilement les ordres muets du plongeur.

Cependant l'ancre n'était pas encore retrouvée quand, sous une brise naissante, la surface de l'eau se rida. Dès lors, les matelots se désintéressèrent des travailleurs devenus invisibles, et, d'un geste automatique, assurèrent leur somnolence au rythme de la pompe à air. Seules, les secouaient à longs intervalles, les demandes d'en bas pour un surcroît ou une diminution de l'oxygène.

Tajasque et Samato ne se pressaient point. Pour tout dire, ils prolongeaient à plaisir leur étrange promenade, car leurs bénéfices étaient à la proportion du temps passé dans l'appareil Denayrouze. Aussi tranquillement que sur le « quai de port », ils flânaient. Ils flânaient, tendant avec mollesse le filin dont ils tenaient une extrémité, pour le faire courir sur l'espace à explorer.

Soudain, ils sentirent qu'une saillie arrêtait leur drague improvisée. D'un même instinct, ils se tournèrent l'un vers l'autre, et avancèrent jusqu'à l'aplomb de l'obstacle. Penchés, ils distinguèrent une caisse, clouée sur ses quatre faces et assez pareille à celles que les ménagères emploient pour dissimuler proprement les déchets.

Tajasque, d'abord, tenta d'arracher l'objet à la vase molle où il s'était enfiné presque aux trois quarts de sa hauteur. Il trouva que cette espèce de coffre pesait beaucoup plus que ne semblaient indiquer ses dimensions. Et il fit signe à Samato. Mais celui-ci demeurait immobile, comme incapable de soulever désormais le poids de ses semelles ferrées.

En vain les gestes du vieux devinrent plus pressants. Sa mimique, devant la stupeur de Vicente, prenait une apparence tragique. Qu'arrivait-il donc au petit? Enfin, se résignant à peiner seul, Tajasque engagea sous la caisse le bout de l'aspect qu'il emportait toujours dans ses excursions sous-marines.

Sous cet effort, la chose mystérieuse émergea de son lit glauque, oscilla et retomba sur son plus petit côté.

Alors Vicente Samato, d'une ruée aussi puissante que s'il eût été sur la terre ferme, bouscula le vieux, et, s'accroupissant presque sur la trouvaille, le serrant entre ses bras, parut défendre à son compagnon d'approcher.

Tajasque comprit qu'ils avaient exhumé un trésor, le trésor dont tout à l'heure s'gaussait l'homme du « Dromadaire », que Samato, frappé de folie devant ce vaste espoir, s'obstinerait à le vouloir réaliser pour lui seul ; ou que, pis encore, conscient de la merveilleuse subaine, il essayait d'établir sur son contenu, à son profit unique, les droits qu'il savait conférés par la loi.

Et une égale démence traversa l'esprit du vieux. Il mâchonna dans son casque de cuivre des injures à l'adresse de l'autre qui ne pouvait les entendre. Puis, sans plus de conscience, il leva sa barre de fer. Vicente vit venir le coup ; il s'efforça de se redresser, de reprendre son équilibre de tour branlante.

Or il advint que, par suite de ce mouvement, l'aspect frappa sur le tuyau qui amenait l'air dans le scaphandre du jeune homme.

Le tuyau fut transpercé ; de grosses bulles fusèrent vers la surface de l'eau. Vicente Samato porta d'abord désespérément ses mains gourdes vers son cou, sans y pouvoir atteindre. Puis il les ramena vers la caisse comme pour l'arracher encore aux investigations de Tajasque. Enfin, il s'écroula, et son corps aussitôt commença de s'enfoncer au sein de la vase, élargissant le creux laissé par le trésor...

Quand, une demi-heure plus tard, le patron du « Dromadaire », effrayé par les mouvements inusités des cordes, fit descendre un autre scaphandrier, l'homme buta dans un monticule qui était la tombe de Vicente Samato, et dans une masse informe où se confondaient le caisse et Tajasque, épuisé par ses efforts pour l'amener à l'échelle de l'embarcation.

On remonta péniblement l'un et l'autre.

Tajasque délirait, parlant du petit et du trésor qui serait tout à lui, Tajasque.

— Certainement, s'exclama un matelot qui venait de faire sauter le couvercle du coffre... c'est son bien, au vieux. Voyez donc, les gas!

Sur la planche retournée, on pouvait encore lire :

A Madame Tajasque,

Rue des Prêtres,

Aux Salins-d'Hyères.

Mais ils poussèrent un cri d'horreur en remuant à l'intérieur, tassé parmi de gros caillaux, un pauvre petit squelette de nouveau-né.

Olivier DIRAISON SAILOR.

CROCKFORD

En 1775 naissait, dans l'arrière-boutique d'une poissonnerie du Strand, dans St-Clément-Lane, un garçon qui devait au cours de la première partie du XIXe siècle, acquérir une réputation sinon enviable, du moins bien établie. William Crockford, bookmaker et tenancier de tripot, s'éleva au rang des plus illustres entrepreneurs de ces salons de jeux où fondent les fortunes. Dès sa jeunesse, il avait fréquenté les tripots populaires des environs de Fleet street, tant par passion personnelle que par un intérêt d'étude.

On ne sait trop à quels métiers il se livra jusqu'en 1824, époque à laquelle on le trouve associé à Josiah Taylor, tenancier du cercle de Watier dans Bolton street.

Au bout d'un an, il quitte son partenaire et s'installe à son compte dans St-James street. Ses projets sont grandioses : il veut bâtir un club qui éclipsera tous les locaux où les gentilshommes d'Angleterre peuvent être tentés de risquer leur argent. Ayant installé ses «salons» provisoires dans le bas de la rue, il surveille les travaux de construction de son palais au haut de la rue. Jamais, disent les contemporains, on ne vit un tel bouleversement dans Saint-James street. De Bennett street à Picadilly c'est un immense et profond chantier, si profond qu'une partie du Guards'Club mitoyen s'effondre dans le trou.

Le palais Crockford fut terminé et ouvert en 1828. En entrant, on était frappé par la magnificence du hall et de l'escalier supporté par des colonnes doriques. Du dôme lumineux tombait un lustre éblouissant. Le grand salon d'apparat était de style Louis XIV, orné de peintures à la manière de Watteau alternant avec des miroirs. Les tables étaient recouvertes d'un somptueux velours bleu et rouge. Le luxe de ce grand salon était égalé par celui de la salle à manger et des autres pièces de ce palais. La salle de jeu était de proportions restreintes mais suffisante pour un nombre important de joueurs. En dehors de la grande table dressée en compartiments par des lignes jaunes dessinées sur le tapis, un bureau, dans un des angles de la pièce, servait de poste de commandement au gérant, toujours prêt à négocier les billets rédigés en hâte par ses clients malheureux.

Crockford connaissait le « peerage » anglais mieux que Dod en personne. Il était un dictionnaire vivant de tous les héritages présents ou à venir. Avec une discrétion fort habile, il avait renoncé à tout honneur apparent dans la direction de cet établissement. Il n'en voulait être que l'humble gérant (bien qu'il eût dépensé trois cent cinquante mille francs, au taux de l'époque) pour la seule décoration des locaux), laissant à un comité de nobles seigneurs (dont certains n'étaient pas entièrement étrangers aux bénéfices de l'exploitation) le soin de donner au club la plus aristocratique apparence.

Le capital engagé était considérable. La seule cave contenait 300.000 bouteilles d'une valeur globale de 1.750.000 francs. Mais ce sont là les avances nécessaires à une entreprise de grande envergure.

La cotisation coûtait 625 francs par an. Il y eut tout de suite mille membres, attirés tant par l'attrait du jeu, la beauté du local, la brillante société que par le cuisinier Ude, que Crockford payait 30.000 francs par an. La cagnotte eut vite fait de payer tous ces frais. On vit lord Rives, « le Wellington des joueurs », perdre un soir 85.000 francs au whist pour avoir oublié que le sept de cœur n'était pas encore sorti et laisser une autre nuit 515.000 francs sur la table. Crockford était tenu, de par son accord avec le comité de mettre 175.000 francs en banque chaque nuit pendant la durée de la session parlementaire.

Ur détail montrera dans quel tourbillon vivait cette société. Crockford avait à fournir pour 30.000 francs de dés neufs par an. Cette fièvre du jeu a ses anecdotes. Le septième lord Montagu comte de Sandwich, époux de la fille du premier marquis d'Anglesey, était un joueur passionné. Un soir, comme il avait laissé, et de beaucoup, passer l'heure du repas dans le feu d'une partie, il fit signe à l'un des garçons du cercle. « Faites-moi mettre une tranche de bœuf froid entre deux morceaux de pain et apportez-la moi ». Et il grignota ce premier sandwich, sans quitter la table de jeu.

Dans les salons de Crockford on vit le comte d'Orsay cavalièrement emprunter une poignée de « sovereigns » dans la « masse » de lord Granville ; le prince Louis-Napoléon, alors en exil, y perdre, de forte méchante humeur, 50.000 francs, et le duc de Wellington jouir des agréments du club sans jamais risquer un shilling à la table de jeu.

Crockford se retira en 1840. Il avait accumulé une immense fortune, possédait une demeure princière à Carlton House Terrace, était devenu membre du Tattersall et faisait courir. Il mourut le 25 mai 1844 le jour même des « bats », où une de ses juments était engagée. On raconte même qu'on le transporta, maintenu sur une chaise, et déjà mort, jusqu'à la fenêtre, pour laisser croire au public qui stationnait devant la maison que le propriétaire du favori était toujours de ce monde.

NOTRE SERVICE DE RENSEIGNEMENTS

L. M. CLASSE 20. UN FIANCE ENNUYE. — Vous êtes réformé temporaire : vous n'avez donc pas à vous présenter devant le Conseil de révision. La tournée de révision actuelle n'intéresse en effet que les jeunes gens qui ont été ajournés au mois de septembre 1918, ce qui n'est pas votre cas. En ce qui vous concerne, vous serez convoqué bientôt devant une commission de réforme, à Béthune, par les soins du commandant de recrutement de Béthune.

UNE ASSIDUE DU « REVEIL » 10. — A notre avis, non. Toutefois la question est encore quelquefois contestée. Aussi, au préalable, serait-il prudent de voir le président de la commission arbitrale et de lui exposer l'affaire.

UN PARTISAN DE LA NATIONALISATION.— Vous n'avez droit à aucun rappel d'allocation militaire.

CHPU DINS L' MAISON R. 6980. — 1. Ce n'est pas un droit, puisqu'à l'heure actuelle vous n'êtes titulaire d'aucune citation. — 2. Ecrivez directement au Ministre de la guerre (cabinet du Ministre, bureau des décorations), en ayant soin d'indiquer d'une manière précise vos affectations successives et la date de votre première demande. Votre requête n'aurait chance d'aboutir que si vous aviez déjà fait des démarches dans ce sens avant le 31 décembre 1919.

UNE POIRE CUITE N° 473. — Il est regrettable pour vous que l'état de santé de votre père n'ait pas été constaté aussitôt son retour d'Allemagne. Ecrivez néanmoins au directeur de l'Enregistrement, au chef-lieu du département, en exposant votre situation. Il serait bon, selon nous, de joindre à votre lettre un certificat de médecin qui a soigné votre père dans ses derniers moments.

J. C. 19. — Vous pouvez au moins réclamer à votre locataire (en espèce le brasseur) le montant des loyers correspondant aux périodes pendant lesquelles les établissements ont été ouverts. Appelez le brasseur devant la Commission arbitrale. La Commission dont il s'agit fixera définitivement la quotité d'exonération dont bénéficiera votre locataire ; vous pourrez ensuite réclamer une indemnité égale à 50 % des loyers non perçus jusqu'à la destruction des immeubles. Vous écrirez pour cela au directeur de l'enregistrement, des domaines et du timbre, au chef-lieu du département.

J'AIME UN BON VERRE 143. — Il faut écrire au directeur de la Caisse autonome pour être renseigné de manière précise. Vous donnerez l'état-civil exact de feu votre mari. — 2. Non, les pensions de l'espèce ne sont pas reversibles sur la tête des veuves.

UN REFORMÉ DE GUERRE, DENAIN. — Vous avez droit à la différence entre le nouveau et l'ancien et ce, depuis le jour de votre réforme. Mais cette différence ne pourra vous être payée que lorsque votre pension aura été liquidée définitivement c'est-à-dire pas avant un an ou deux.

JE VEUX SAVOIR A. M. — 1. Vous renoncerez, vous pouvez conserver votre pension ou y renoncer et toucher dans ce cas un capital égal à 3.400 francs. En conservant votre pension, la moitié de ladite pension est reportée sur la tête de l'enfant, l'autre moitié restant à votre nom ; vous reprenez la jouissance de la pension entière lors de la majorité de l'enfant. Si vous renoncez, la pension est intégralement reportée sur la tête de l'enfant, pour être définitivement supprimée, lorsque celui-ci atteindra 21 ans.

UNE MERE IGNORANTE DES LOIS 40.5.20. — Votre fils a droit au prêt et à la haute paye pendant la période dont il s'agit.

UN QUI ATTIND S' N'AVANCHE DEPUIS 18 MOIS. — 1. Vous avez droit à une prorogation de bail égale à la durée de votre incorporation, soit 4 ans et demi. — 2. Vous pouvez faire une deuxième demande d'avance. Il sera nécessaire de joindre à cette nouvelle demande les justifications de l'emploi de la première avance (reçus, factures acquittées, etc.).

A. F. — 1. La mariage de la tante et du neveu est prohibé jamais des dispenses peuvent être accordées par le chef de l'Etat. (Art. 164 du Code civil). — 2. Il faut adresser une demande au procureur de la République, demande signée par les futurs époux. La requête doit être accompagnée des actes de naissance des intéressés, ainsi que de l'acte de mariage des parents du neveu (circulaire du Ministre de l'Intérieur du 11 novembre 1850). — 3. La veuve de guerre qui se remarie conserve ses droits à pension, si elle n'y renonce pas formellement. — 4. Vous ne pourrez vous remarier avant que le décès de votre mari n'ait été officiellement déclaré. Ecrivez au commandant du dépôt du corps auquel appartenait le disparu, pour faire activer la procédure de déclaration de décès.

LE FILS DU FUSEAU. — 1. Oui. — 2. L'enfant toucherait une pension du fait du décès de son père, mais la votre ne serait aucunement diminuée pour cela.

UN VIEUX GÂCHEUX, 54. — Vous pouvez réclamer une indemnité égale à 50 % du montant des loyers non perçus, si votre locataire a obtenu de la Commission arbitrale une décision l'exonérant du paiement de ces loyers. Ecrivez au directeur de l'enregistrement au chef-lieu du département.

BRUAY CIVILISE ET DEVENU SOCIALISTE. — 1. Oui. — 2. Non. — 3. Au Ministre des pensions, 37, rue de Bellechasse, à Paris (7e).

UN RECAPE DE LA CLASSE 12. — 1. Non, puisque vous êtes en possession d'un congé définitif de réforme. — 2. Vous ne serez plus convoqué et vous n'avez aucune démarche à faire.— 3. Vous avez certainement droit à une pension, puisque vous êtes réformé numéro 1. Votre pourcentage d'invalidité doit être indiqué sur votre titre de réforme. Nous ne pourrions vous indiquer le montant de votre pension que si vous nous donniez votre degré d'invalidité, votre grade, le nombre et l'âge de vos enfants. —Pour réclamer votre titre provisoire de pension, écrivez au sous-intendant militaire au chef-lieu du département.

MISTIGRIS. — 1. Oui, en écrivant au président du Tribunal civil. — 2. L'enfant aurait droit à une pension. Mais la mère ne peut, en ce qui la concerne personnellement, que réclamer un secours renouvelable en vertu de la circulaire du 22 septembre 1919. Elle doit pour cela écrire directement au Ministre des pensions à Paris. — 3. Oui, ce secours revient à l'enfant.

C. L. MA BELLE-MERE EST EPATANTE. — 1. Oui. — 2. Faites constituer à votre nom un dossier de déclaration de dommages de guerre et faites une demande d'avance. Vous remettrez le tout à la Mairie qui se chargera de la transmission aux services compétents.

UNE PRISEUSE BIEN ENNUYEE. — Vous n'avez droit à aucun rappel si vous avez commencé à toucher l'allocation aussitôt l'incorporation de votre mari.

UN ABONNE C. M. V. 10. — Le propriétaire ne peut vous expulser, puisque vous avez fait une demande de prorogation régulière.

BRUAY. UN QUI DEFIERA BIENTOT RAOUL 1000. — 1. Si, vous pouvez réclamer ce qui vous revient à chacun dans la part de votre père. — 2. Oui, même réponse que ci-dessus. — 3. Il faudrait, s'il y avait lieu, saisir le juge de paix des différents qui pourraient s'élever à ce sujet.

GROS PIERRE 12. A. — Oui, vous ne pouviez en effet accomplir cette formalité en raison de l'occupation.

E. N. 8. — Vous avez droit à une prorogation de deux ans aux conditions de 1914. Pour bénéficier de cet avantage, il faut demander la prorogation (par ministère d'huissier) à votre propriétaire immédiatement et au plus tard dans les 20 jours de la réception de la décision de congé.

JE LOGE A LA BELLE ETOILE N° 60. — Vous pouvez demander au propriétaire qu'il effectue les réparations. Voyez le juge de paix au cas de difficultés.

D. L. A FIVES. — 1. Vous pouvez demander à la Commission arbitrale une diminution de loyer eu rapport avec la privation de jouissance que vous subissez. — 2. Au cas où vous seriez exproprié, vous seriez fondé à réclamer une indemnité d'éviction (pas de porte) équivalente à votre reprise.

UN MAUVAIS ESPRIT 40.207. — 1. Non, vous pouvez attendre que le propriétaire vienne vous présenter le reçu. — 2. Vous avez bien fait.

UN MALHEUREUX A BRUAY. — 1. Vous pouvez demander immédiatement, par ministère d'huissier, la prorogation en vertu de la loi votée récemment par le Parlement : vous pourrez ainsi continuer à habiter l'immeuble aux conditions actuelles jusqu'au 24 octobre 1921. — 2. Non, vous auriez droit à une indemnité. — 3. Voyez 1.

INSTITUT MÉDICAL DE PARIS
62, Rue Pigalle, 62
Métro St-Denis-Sud : PIGALLE
Guérit rapidement les accidents récents ou éloignés de la **SYPHILIS** par sa cure intensive **606, 914,** et par son traitement mixte indolore, très puissant.
Maladies de la Peau, Voies urinaires, *Cystite, Blennorragie, Rétrécissements, Fissures, Prostatites, Impuissance*, guéris radicalement en quelques jours.
Gynécologie, Radiothérapie, Rayons X.
Le médecin en chef reçoit lui-même tous les jours de 9 à 19 heures. Il adresse à tout malade une consultation détaillée sur son cas, lui indiquant les traitements facilement applicables par le malade seul.
Discrétion absolue.

UN IMBECILE D'HAUTERIVE. — Vous n'avez rien à craindre, à notre avis, puisque vous possédez un reçu régulier : le défaut de timbre ne pouvait constituer une irrégularité à l'époque, attendu que le service de la déblite ne fonctionnait plus. Néanmoins, pour liquider cette affaire, vous pourriez appeler votre ancien créancier en conciliation devant le juge de paix de son domicile.

PAS DE CHANCE, J. M. C. — 1. Non. — 2. Oui, il faut adresser une demande au préfet. — 3. Il peut réclamer, sinon une pension du moins une indemnité en vertu de la loi du 24 juin 1919. Ecrire au préfet.

M. A. UN LOCATAIRE ENNUYE. — Vous avez droit à la prorogation prévue par la loi du 4 mai 1920. Voyez immédiatement un huissier pour faire la notification à votre propriétaire. Ce faisant, vous éviterez l'augmentation de loyer ou le congé jusqu'au 24 octobre 1921.

PROPRIETAIRE ENNUYE. — La proposition dont il s'agit n'est pas encore votée définitivement. Au cas où elle viendrait à être acceptée, ce serait auprès de l'administration des contributions directes que les intéressés devraient faire des démarches : le contrôleur de cette administration est d'ailleurs le représentant qui est le plus à la portée du public. Toutefois, nous vous répétons qu'il ne s'agit encore que d'un projet et qu'il n'est pas possible dans ces conditions de vous indiquer exactement les démarches qu'il y aurait lieu, le cas échéant, d'accomplir.

JEAN D. A NŒUX-LES-MINES. — Votre fils appartenant à la classe 1917, c'est-à-dire à une classe passée dans la réserve depuis le 9 janvier 1919, ne devra plus effectuer de service actif. Il ne sera plus tenu que d'accomplir des périodes d'exercice comme réservistes. Le renseignement qui a été demandé aux jeunes gens dans le cas d'avoir fils est destiné vraisemblablement à permettre à l'administration de vérifier si les inscriptions des jeunes gens ont bien été faites, ainsi que la loi le prescrit, au domicile légal des parents (le domicile légal étant celui du 2 août 1914, attendu que pendant les hostilités beaucoup de familles ont dû fuir devant l'ennemi et se sont fixées passagèrement dans une région où elles n'avaient aucune attache.

UN POILU DE LA CLASSE 18, DE NOYELLES-GODAULT, N° 100. — Vous n'avez pas droit au complet.

J'AIME LES PENSEES. — Il faut adresser une requête au président du tribunal civil : le tribunal apprécierа si vos preuves sont suffisantes pour vous permettre d'obtenir une pension.

UN MAROCAIN A LONGUES MOUSTACHES. — L'augmentation des pensions a été votée récemment par le Parlement. Les pensions sont relevées dans la proportion suivante : une première tranche comprenant la partie de la pension inférieure à 750 fr. est doublée ; la seconde tranche (de 750 à 1800 francs) est augmentée de 50 % ; la troisième tranche (comprenant la portion de la pension au delà de 1.800 francs est augmentée de 25 %. Votre titre sera ultérieurement échangé contre un titre nouveau.

MADAME G. V., EMPLOYEE. — 1. Déposez une demande de réduction à la gare de Lille, au moins 15 jours avant la date projetée pour le départ. Cette demande sera appuyée d'un certificat d'indigence délivré par le maire et d'une pièce établissant que le défunt est inhumé à Hébuterne. — Vous aurez droit à une réduction de 50 % sur un voyage aller et retour en 3e classe.

L. R. 256. — 1. Oui, dans la mesure du possible. — 2. Elle touchera 1 fr. 25 par jour.

P. S. UNE LECTRICE ASSIDUE. — Les indications qui ont été données ont été mal comprises. Il n'est pas question du paiement d'un rappel de deux mois. Les personnes ayant droit à l'allocation militaire, et qui n'auraient pas perçu cette allocation, pendant la période des hostilités, pour une raison quelconque, ont un délai de deux mois pour présenter leurs réclamations. Le décret dont il s'agit ne vise que ces dernières personnes.

ZIZI, 38. — Voyez la réponse ci-dessus à P. S. Lectrice assidue. Vous faites erreur en pensant que vos familles ont droit à deux mensualités supplémentaires d'allocation militaire.

L. D. 151. — Vous pouvez présenter une demande, avant le 6 juillet 1920 (dernier délai) afin d'obtenir le rappel de l'allocation pour la période du 9 octobre 1914 à février 1915 : votre demande de rappel sera adressée au Préfet.

Apprenez rapidement à jouer le **Bridge**
Demandez le Programme gratuit des Etablissements JAMET-BUFFERAND 78 bis, Boulevard de la Liberté, LILLE

PAULAC 110. — 1. Oui, aucune exonération n'est prévue dans ce sens. — Oui : vous avez un contrat dont l'exécution doit être poursuivie, aux conditions indiquées en 1913. Toutefois, en raison de l'augmentation considérable du mobilier, le montant de la valeur assurée ne correspond plus au prix actuel de vos meubles. Aussi feriez-vous bien de signer un avenant de manière à vous couvrir complètement en cas de risque. Le capital assuré devra être au moins triplé. Toutefois, dans votre avenant, vous auriez soin de préciser que ce nouveau contrat prendra fin en même temps que le contrat souscrit en 1913, c'est-à-dire en 1923. Cette dernière disposition est indispensable, si vous voulez conserver votre liberté, en 1923, au point de vue d'un changement éventuel de compagnie.

VEUVE DE GUERRE ENNUYEE, N° 100, A WALLERS. — 1. Oui, mais vous pouvez demander la prorogation de deux ans, dans les 20 jours de la réception du congé qui vous a été signifié par le propriétaire. — 2. Non, vous êtes exonérée de plein droit jusqu'au 24 avril 1920. — 3. Depuis le 24 avril 1920.

P. F. D. L. — Il faut attendre le prononcé du divorce ou de la séparation, puisque l'autorisation de justice, qui, seule, pouvait remplacer l'autorisation du mari, vous a été refusée.

UN IRREDUCTIBLE PARTISAN D'UN NOUVEAU REGIME SOCIAL, HELLEMMES. — 1. Oui. — 2. Non : faites immédiatement votre demande de prorogation, par huissier, en vertu de la loi du 4 mars 1920. Vous serez ainsi assuré de ne pas être expulsé avant le 24 octobre au plus tôt.

EIFFEL, LA MADELEINE. — Pour déterminer les droits éventuels de votre femme à l'allocation militaire, il faudrait connaître le montant de la somme qu'elle toucherait mensuellement. Dans tous les cas, elle peut faire établir un dossier à la mairie en vue du paiement d'un rappel : le dossier qui sera établi devra être immédiatement transmis par la mairie à la préfecture : les commission compétentes statueront.

UNE ENNUYEE ARMENTIEROISE.— 1. Non, pas avant que le décès de votre mari n'ait été officiellement déclaré. — 2. La mère de votre mari peut réclamer la pension d'ascendant prévue par l'article 28 de la loi du 31 mars 1919, si elle remplit les conditions imposées, à savoir : être française, avoir au moins 55 ans où être infirme et n'être pas inscrite au rôle de l'impôt sur le revenu. L'attribution de cette pension à la mère du défunt ne fera subir aucune réduction à la pension qui vous est attribuée.

AVIS

AVIS. — Pour faciliter la reprise des affaires et pour aider au placement rapide des employés et ouvriers, les annonces Demandes et Offres d'Emplois seront comptées à raison de :

Offres d'emplois, la ligne de 35 lettres... 0 50
Demandes d'emplois, la ligne de 35 lettres 0 25

Les annonces avec Réponse écrite au Bureau du Journal ou Prendre Adresse au Bureau du Journal sont acceptées sans AUCUNE augmentation de prix.

Ces prix ne sont accordés que pour les Industriels et Commerçants de la région du Nord.

ZOE S'ENNUIE A BRUAY ET JEANNE S'Y PLAIT. — Vous ne comptez pas le minimum de service effectif exigé, à savoir 18 mois pleins. Vous n'avez donc pas droit aux primes mensuelles.

B. D. UN VIEUX MINEUR DE LENS. — Non, ce sont les vieillards indigents bénéficiaires de la loi du 14 juillet 1905 qui ont droit à cet avantage.

UN QUI AIME SA FILLE. — Oui, vous êtes en règle.

HAILLICOURT N° 328. — 1. Adressez une réclamation au préfet. — 2. Vous avez droit à la prime d'allaitement pour la période du 1er novembre 1919 au jour où votre fils a atteint un an.

UN SOCIALISTE DE DIVION. — Adressez une seconde demande, dans la même forme que la première, au sous-préfet. Il faut joindre, tout au moins, des copies conformes de vos factures.

LENS VEUT RENAITRE H. D. — Vous n'avez pas le droit d'exiger du propriétaire du fonds voisin la cession d'une portion de terrain équivalente à la partie frappée d'expropriation. Mais en raison de l'importance de l'expropriation subie par vous, vous pouvez exiger que la totalité de votre terrain soit exproprié.

PIERRE QUI ROULE A. E. — 1. Il faut adresser une réclamation au préfet. — 2. Le Conseil municipal n'a pas qualité pour statuer définitivement sur votre demande ; il ne peut que formuler un avis.

UNE VEUVE DE NŒUX. — Vous avez droit à la différence entre le montant de l'allocation et celui de votre pension. Mais cette différence ne vous sera payée que plus tard. En attendant, vous pouvez réclamer l'acompte spécial (150 fr.). Ecrivez au sous-intendant militaire à Arras.

A. C. 1918. — Votre fils ne pourra être libéré qu'avec les jeunes gens de la classe 1919, c'est-à-dire dans un an environ.

VIENT de PARAITRE
GUIDE DES ÉPOUX
SEUL OUVRAGE COMPLET
Curieux, Pratique et Instructif sur
Le MARIAGE et SON HYGIÈNE
Indispensable à tous.
Envoi franco contre 3 fr. 50 en timbres, tous ou mandat.
Ex. LIBRAIRIE PHYTOMÉDICALE, 5, Rue Renault, Paris (XIe).
Catalogue général gratis sur demande.

Offres & Demandes d'Emplois

CIMENT ARMÉ. — Chefs de chantier sont demandés par l'Entreprise L. LEROY et A. VOISIN, de VALENCIENNES. 12230.

On demande **UNE BONNE**, 5, rue Saint-Louis, ANZIN.

CONDUCTEUR D'AUTO, camion, camionnette, demande place. S'adresser à POIRET Gabriel, cité du Transvaal, ESTREE-BLANCHE (Pas-de-Calais). 12215.

ON DEMANDE pour Lille **JEUNE HOMME** de 15 à 16 ans, pour travail secondaire de bureau. Réponse au bureau du journal aux lettres C.T.D.

BONS LIMEURS

sont demandés, Carrosserie CLIQUENOIS, rue de Douai, Lille. 12.225.

On demande **BONS OUVRIERS MAÇONS.** S'adresser au contremaître, au Café Delfosse, route de Cambrai, Le Poirier (Valenciennes).

MENUISIERS demandés chez DUTAILLY, Menuiserie mécanique, 68, rue Jeanne-d'Arc, Lille.

Préparation rapide :: à la :: Pratique des Affaires
SITUATIONS procurées aux Elèves
31, Rue Faidherbe LILLE
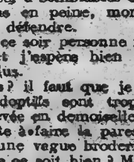

Brasserie demande **REPRESENTANTS** pour les arrondissements Cambrai, Douai, Valenciennes, pour le placement de ses bières. — Forte remise à l'hectolitre. Ecrire au bureau du journal, sous initiales S. A. V. 3513.

PREMIER LIMEUR

est demandé Carrosserie CLIQUENOIS, rue de Douai, Lille. 12.224.

EBENISTE. — On demande deux bons Ebénistes, à 3 francs de l'heure et boissons comprises. Travail assuré toute l'année. S'adresser : François HERBAY, 39, Grand'Rue, Quarouble (Nord).

AVIS DIVERS

Chien Perdu

Il a été perdu mardi un chien loup cendré répondant au nom de Nick. Bonne récompense à qui le rapportera chez M. MEURISSE, Vieux Faubourg de Lille, à Valenciennes. 12228.

Cabinet **DENTAIRE MARET**
SPÉCIALITÉS DE POSES DE DENTS
Prix très modérés
6, Rue COMBERT à LILLE près la Préfecture

PRESSES A BRIQUES
FOURNEAUX DE CUISINE
Brouettes en Bois
MATÉRIEL pour toutes INDUSTRIES
Etablissements PETIT WICART COUSIN
14, rue de Clichy. SAINT-OUEN

VELOS ANGLAIS Garantis
Roue libre-frein, pneus Michelin 475 fr.
ACCEPTE BONS DE LA DÉFENSE
LILLE — 16, rue de Pas — LILLE

MALADIES SECRÈTES-SYPHILIS
VOIES URINAIRES
Docteur **CAVRO**, Boul. de la Liberté, 116bis, LILLE
De 8 heures du matin à 7 heures du soir.

FEUILLETON DU *REVEIL DU NORD.* — N° 55

Nini-Soleil

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

par ELY MONTCLERC

D'autre part, le chemin qu'elle préférait serait désert à cette heure où toutes les écoles sont fermées.

Bah! une parisienne ne s'effraie pas pour si peu. En route! Bravement, Muguette longea le petit square, traversa la rue Saint-Jacques.

Elle entendit alors un pas rapide derrière elle et tressaillit. Sans se retourner avec une particularité que possèdent les femmes de voir derrière elle sans en avoir l'air, la jeune fille s'assura qu'il y avait un homme sur sa trace.

Nouveau coup d'œil au moment où elle passait sous un réverbère. Cette silhouette.... cette démarche... plus de doute, c'est Etienne Dufuseau.

Depuis sa dernière escarmouche, il avait paru renoncer. Muguette se croyait délivrée ; pas du tout ; le jeune godelureau, ne pouvant digérer son affront, revenait à la charge.

Sans trop s'émouvoir, la fille adoptive de Jacques Aurèle pressa cependant le pas. Quelques minutes encore et elle serait à l'abri sous la haute por